



Suite donation-deces-repartition biens immobiliers

Par **rose0210**, le **05/09/2013** à **19:43**

Bonjour,

Mes parents m'ont fait plusieurs donations de biens immobiliers. Je suis donc nu propriétaire et usufruitiers.

Ma mere est decedee en mars dernier.

Nous avons signe la sucesion avec mon pere en aout.

Mais le notaire n'a pas repondu a toutes nos questions.

A savoir :

- je deviens pleine proprietaire ? Pour combien ? Et mon pere reste usufruitier ?
- legalement (les biens sont loues) comment doivent etre encaisses les loyers, et comment les charges doivent elles etre payees (un % ?)

Si vous pouvez m'aider, ce serait bien. Je suis un peu perdue.

D'avance merci

Par **youris**, le **05/09/2013** à **20:21**

bjr,

il faudrait quelle option a choisi votre père pour la succession de votre mère.

il a pu choisir l'usufruit pour la totalité de la succession de son épouse ou un quart en pleine propriété.

l'usufruitier reçoit les loyers mais il doit en principe assumer les charges.

cdt